

LE DISPOSITIF D'ACCESSION JEUNE MÉNAGE

Au cours de l'élaboration du programme Local de l'Habitat (PLH) de 2018-2023 les élus et acteurs locaux du logement ont constaté que beaucoup de jeunes ménages se tournent aujourd'hui vers l'achat d'un bien ancien.

Or avec son prix de vente attractif, l'estimation des travaux à réaliser semble parfois sous-estimée ou mal évaluée. Le ménage peut alors rapidement se trouver en situation de précarité et devoir s'installer dans une habitation insalubre ou parfois même être contraint à la revente.

Conscient de cette problématique, la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) souhaite aider les jeunes ménages acquérant dans l'ancien à prioriser les travaux afin de faire en sorte d'assurer la « santé » du logement à la fois par l'intermédiaire de conseil mais aussi d'une aide financière aux travaux.

Afin de savoir si vous êtes éligibles, contactez la CLCL. Une fois s'appuyée sur l'ADIL (conseil neutre et indépendant) pour vous accompagner dans votre démarche.

VOUS ÊTES :

UN JEUNE COUPLE



> moins de 80 ans d'âge cumulé

> sous condition de revenus

Le ménage doit présenter un revenu fiscal de référence en deçà de certain plafond qui sont définis en fonction du nombre de personne dans le ménage. Ces plafonds étant mis à jour chaque année, il est essentiel de se rapprocher de l'ADIL du Finistère (02 98 46 37 38 / adil29@adil29.org).

VOUS SOUHAITEZ ACHETEZ :

UNE HABITATION ANCIENNE EN TANT QUE RÉSIDENCE PRINCIPALE



Le logement doit être achevé depuis plus de 30 ans. Après rénovation, il ne pourra, ni être mis en vente ni en location durant une période de 7 ans.

NOTRE SOUTIEN :

UN ACCOMPAGNEMENT ET DES CONSEILS AVEC L'ADIL DU FINISTÈRE



Afin de permettre aux futurs acquéreurs d'estimer au mieux le coût, le temps et la quantité de travaux à prévoir. Cette aide peut porter tant sur un plan juridique, financier que technique. Cela assure d'être guidé par des professionnels durant les différentes étapes du projet.

> Prise en charge par la CLCL d'un diagnostic technique complet du logement.



UN COUP DE POUCE POUR LES GROS TRAVAUX



En cas de rénovation, les travaux de remise aux normes assurant la santé du logement peuvent représenter un budget important. Cette aide forfaitaire peut être accordée lorsque le diagnostic réalisé révèle la nécessité de travaux d'un montant supérieur à 10 000€.

> Soutien financier de 2 000 € en fonction du diagnostic réalisé.

DES AIDES COMPLÉMENTAIRES EXISTENT

Ces aides peuvent concerner :



• LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU
LOGEMENT



• SON ADAPTATION
AUX PERSONNES EN
SITUATION DE
HANDICAP

> Pour tout renseignement sur ces aides, veuillez contacter le service aménagement de la communauté de communes au 02.98.21.11.77 ou en écrivant à amenagement@clcl.bzh.



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

SERVICE AMÉNAGEMENT
12, boulevard des Frères Lumière
29260 LESNEVEN
02 98 21 11 77



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Finistère

14, boulevard Gambetta
29200 BREST
02 98 46 37 38



ANTENNE DE BREST
2, rue de Denver - 29200 Brest
02 98 44 85 76
info.brest@solih-finistere.fr



**INVESTIR
DANS L'ANCIEN
LORSQUE L'ON
EST UN JEUNE
COUPLE**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù